

# NOTE DE PRESENTATION BUDGET D'ETAT 2006

Le budget d'Etat 2006 a été préparé dans un contexte marqué par la poursuite de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et du Programme Economique et Financier convenu avec les partenaires au développement.

En 2004, l'économie nationale a été marquée par une baisse significative du Produit Intérieur Brut (PIB) imputable d'une part, au démarrage difficile de la campagne agricole 2004/2005 et à l'invasion acridienne qui a affecté les cultures céréalières et les pâturages et d'autre part aux difficultés du secteur secondaire notamment le secteur minier dont les prévisions initiales ont été révisées à la baisse, passant de 48 tonnes à 44,6 tonnes.

Au plan international, l'année 2004 s'est caractérisée par la persistance des crises socio-politiques dans la sous région, la montée du prix du pétrole et l'instabilité des cours du coton et du dollar.

Après le fléchissement de la croissance économique en 2004, une reprise est attendue en 2005 avec un taux de croissance du PIB de 7,1%.

## LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE POUR 2006

Dans l'hypothèse d'une amélioration de la conjoncture économique, notamment la fin de la crise ivoirienne, le retour d'une pluviométrie normale et la relance de la production d'or, il est attendu un taux de la croissance de 6% en 2006.

Le budget de l'Etat pour l'année 2006 prend en compte de nouveaux programmes liés à l'amélioration de la gouvernance :

### **1. le Programme de Développement Institutionnel (PDI) en tant que réforme d'ensemble de l'Administration pour renforcer le cadre institutionnel de la gouvernance :**

Il s'articule autour de cinq axes stratégiques, à savoir :

- la réorganisation de l'Etat central et le renforcement de la gestion publique à travers la réalisation des activités suivantes :
  - ◆ faire l'audit organisationnel de l'ensemble des structures centrales, régionales et sub-régionales ;
  - ◆ réaliser une étude sur le dialogue social ;
  - ◆ définir et réaliser un programme de formation des agents de l'administration centrale et déconcentrée à leurs nouvelles fonctions ;
  - ◆ élaborer et mettre en œuvre un code administratif qui doit permettre de renforcer la légalité et de définir les droits dont les administrés peuvent se prévaloir.

- la modernisation des méthodes et procédures des services publics pour les adapter au nouveau contexte de la réforme administrative :
  - ◆ évaluer les méthodes et procédures des Administrations centrales et déconcentrées ;
  - ◆ rédiger des manuels de procédures administratives et financières pour les administrations des assemblées régionales et des conseils de cercle ;
  - ◆ réaliser une étude sur les critères techniques nécessaires à la redistribution des crédits budgétaires entre les administrations centrales et déconcentrées ;
- la consolidation de la décentralisation :
  - ◆ préparer une loi définissant les principes de l'organisation administrative du territoire et son décret d'application ;
  - ◆ préparer et mettre en œuvre pour chaque ministère son plan de transfert de compétences ;
  - ◆ valoriser les opérations des Comités Régionaux d'Orientation en vue de définir, coordonner, orienter, suivre et évaluer les appuis techniques nécessaires à la mise en œuvre des plans de développement et des projets d'aménagement du territoire ;
- la valorisation du rôle des collectivités territoriales dans la promotion du développement :
  - ◆ réviser le code des collectivités territoriales pour mieux préciser leurs domaines de compétences ;
  - ◆ préparer et adopter les textes réglementaires sur la répartition des ressources entre l'Etat central et les collectivités territoriales ;
  - ◆ mettre en place les instruments de la gouvernance partagée au niveau territorial ;
- le renforcement des capacités des Ressources Humaines :
  - ◆ réorganiser la fonction « Ressources Humaines » ;
  - ◆ rédiger un manuel de procédures de gestion des Ressources Humaines après révision des procédures en vigueur ;
  - ◆ élaborer un programme national de formation des agents publics ;
  - ◆ mettre en place un bon système d'évaluation du personnel et gestion des carrières fondée sur la performance.

## **2. le Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation des finances publiques partie intégrante du Programme de Développement Institutionnel :**

Il est structuré autour des axes suivants :

- ◆ améliorer la qualité de préparation et d'exécution du budget dont l'objectif est de renforcer l'orientation du processus budgétaire vers la gestion axée sur les résultats, d'accroître la fiabilité et la qualité d'application des procédures et d'augmenter la déconcentration financière ;
- ◆ développer l'efficacité des Administrations Fiscales et Financières dans le but de les rendre plus performantes, plus responsables pour un service de qualité aux usagers ;
- ◆ intégrer les financements extérieurs aux procédures budgétaires nationales ;
- ◆ accroître l'efficacité et la transparence des procédures des marchés publics pour permettre à l'Etat d'obtenir des biens et services en optimisant le rapport qualité/prix aux moyens de procédures efficaces qui favorisent la concurrence ;
- ◆ renforcer la gouvernance et accroître la transparence dans le but de renforcer les fonctions de contrôle Parlementaire, Juridictionnel et Administratif en vue d'une modernisation de leurs méthodes et d'une large diffusion des résultats des contrôles.

Ainsi, le budget d'Etat 2006 se présente en ressources et en dépenses comme suit :

## **AU TITRE DES RECETTES**

Le Projet de Loi de Finances 2006 en terme de recouvrement se chiffre à francs CFA 840,740 milliards contre francs CFA 747,602 milliards en 2005.

Ainsi, le budget d'Etat 2006 augmentera de 12,46% par rapport à 2005. Cette augmentation résulte de l'accroissement attendu des recettes du Budget National (8,65%) et des Budgets Annexes, Comptes et Fonds Spéciaux (18,34%) et de l'inscription des ressources attendues au titre de l'appui budgétaire.

### **1. L'évolution des prévisions par nature de recettes et par budget se présente comme suit :**

(En milliards de francs CFA)

<b>Libellés</b>	<b>Loi de Finances 2004 Rect.</b>	<b>Loi de Finances 2005</b>	<b>Loi de Finances 2006</b>	<b>Variation en % 2006/2005</b>
<b><u>BUDGET NATIONAL</u></b>	<b><u>458,304</u></b>	<b><u>510,511</u></b>	<b><u>554,664</u></b>	<b><u>8,65</u></b>
Cession d'Immobilisations Incorporelles	7,165	4,500	8,070	79,33
Cession Sols -Sous Sols	4,380	2,817	4,500	53,74
Cession de Meubles	0,132	0,150	0,300	100
Remboursement de Prêts et Avances	3,311	4,903	5,576	13,73
Recettes Fiscales	408,888	436,992	487,523	11,56
Recettes Non Fiscales (sans les recettes en capital)	34,428	29,931	22,788	-23,86
Recettes Exceptionnelles (Ressources PPTÉ)	-	31,218	25,907	-17,01
<b><u>Dons Programmes (Appuis Budgétaires)</u></b>	<b><u>≡</u></b>	<b><u>≡</u></b>	<b><u>47,224</u></b>	<b><u>≡</u></b>
Budgets Régionaux	0,234	-	-	-
<b><u>BUDGETS ANNEXES, COMPTES ET FONDS SPECIAUX</u></b>	<b><u>3,874</u></b>	<b><u>4,552</u></b>	<b><u>5,387</u></b>	<b><u>18,34</u></b>
<b><u>BUDGET SPECIAL D'INVESTISSEMENT</u></b>	<b><u>229,471</u></b>	<b><u>232,539</u></b>	<b><u>233,465</u></b>	<b><u>0,40</u></b>
<b>TOTAL.....</b>	<b>699,302</b>	<b>747,602</b>	<b>840,740</b>	<b>12,46</b>

## 2. Ventilation des Recettes par service

Par service de recouvrement, les recettes budgétaires pour l'exercice 2006 se présentent comme suit :

(En milliards de francs CFA)

SERVICES	Loi de Finances 2004	Loi de Finances 2005	Loi de Finances 2006	Variation en % 2006/2005
Direction Générale des Douanes	210,000	225,000	244,100	8,49
Direction Générale des Impôts	169,262	192,112	215,133	11,98
Direction Nationale des Domaines et du Cadastre	44,000	34,743	36,000	3,62
Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique	24,566	18,035	19,878	10,22
Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat	7,165	4,500	8,070	79,33
Direction Générale de la Dette Publique	3,311	4,903	5,576	13,73
<b>TOTAL.....</b>	<b>458,304</b>	<b>479,293</b>	<b>528,757</b>	<b>10,32</b>

Les prévisions de recouvrement des recettes budgétaires au titre de 2006 s'élèvent à francs CFA 528,757 milliards contre francs CFA 479,293 milliards pour 2005; soit une augmentation de 10,32%.

## **AU TITRE DES DEPENSES**

Les dépenses sont prévues pour francs CFA 935,759 milliards contre francs CFA 836,231 milliards dans la Loi de Finances 2005; soit une augmentation de 11,90%. Cette augmentation est due essentiellement à l'inscription directe dans le projet de loi de Finances de l'appui budgétaire pour francs CFA 47,224 milliards, à l'accroissement des dépenses du Budget National qui passe à francs CFA 539,289 milliards contre francs CFA 499,088 milliards dans la Loi de Finances 2005, du Budget Spécial d'Investissement qui passe à francs CFA 327,420 milliards contre 317,598 dans la Loi de Finances 2005 et des Budgets Régionaux qui passent à francs CFA 16,439 milliards contre francs CFA 14,993 milliards dans la Loi de Finances 2005.

### **1 . La ventilation par type de budget des dépenses se présente comme suit :**

#### **a. Budget National**

Le Budget National comprend les dépenses des charges communes, des Institutions, des Départements ministériels et des Etablissements Publics à caractère Administratif (à l'exclusion des dépenses du Budget Spécial d'Investissement).

Les dépenses du Budget National sont prévues pour francs CFA 539,289 milliards contre francs CFA 499,088 milliards dans la Loi de Finances 2005 ; soit un accroissement de 8,05%. Cet accroissement s'explique par la prise en charge des avancements statutaires des fonctionnaires, du renforcement des capacités des administrations à travers le recrutement du personnel, des allocations aux secteurs prioritaires dans l'optique de la poursuite des objectifs du millénium et du renforcement des dotations en fonctionnement des services publics notamment pour les chapitres : matériel (14,56% d'augmentation en 2006), communication (15,57%), déplacement (12,76%).

#### **b. Budgets Régionaux**

Les dépenses des Budgets Régionaux passent à francs CFA 16,439 milliards contre francs CFA 14,993 milliards dans la Loi de Finances 2005 ; soit une augmentation de 9,64%. Cette augmentation est imputable au renforcement des dotations en équipement et fonctionnement des administrations déconcentrées de l'Etat notamment au niveau de l'Hydraulique, de l'Education et du Développement Social, le reclassement des conventionnaires, l'entretien des bâtiments publics et la subvention destinée au secours au niveau de l'exécutif régional.

#### **c. Budgets Annexes, Comptes et Fonds Spéciaux**

Les dépenses au titre des Budgets Annexes, Comptes et Fonds Spéciaux sont prévues pour francs CFA 5,387 milliards contre francs CFA 4,552 milliards dans la Loi de Finances 2005 ; soit une progression de 18,34%. Cette augmentation est essentiellement imputable à l'augmentation du budget des Entrepôts Maliens au Ghana (42%) et la création du Fonds d'Appui pour la Promotion de la Recherche Pétrolière.

#### **d. Budget Spécial d'Investissement**

Les dépenses du Budget Spécial d'Investissement 2006 s'élèvent à francs CFA 327,420 milliards (dont francs CFA 233,465 milliards de financement extérieur et francs CFA 93,955 milliards de financement intérieur) contre francs CFA 317,598 milliards (dont francs CFA 232,539 milliards de financement extérieur et francs CFA 85,059 milliards de financement intérieur) dans la Loi de Finances 2005 ; soit une progression de 3,09%.

## 2. La ventilation par nature de dépenses se présente comme suit :

(En milliards de francs CFA)

CODES ECONOMIQUES	LF 2004	LF 2005	PLF 2006	EVOLUTION 2006/2005
Personnel	111,14	123,438	129,919	5,25%
Personnel PPTE	10,884	16,752	19,119	14,12
Matériel	44,511	50,368	57,703	14,56
Matériel PPTE	-	0,240	0,240	0,00
Déplacement-mission	23,705	26,477	29, 856	12,76
Communication-énergie	25,500	28,244	32,641	15,57
Autres dépenses + Transferts et Subventions	97,714	122,549	126,032	2,84
Transferts et Subventions PPTE	10,856	6,492	6,492	0,00
Dépenses Electorales	6,868	3,187	3,000	-5,87
Bourses	5,640	5,640	5,640	0
Budgets Annexes	3,874	4,552	5,387	18,34
Liquidation Passif Régulier + Pertes aux changes	2,440	2,270	2,324	2,42
Equipement-investissement	108,836	109,763	128,239	16,83
Equipement-investissement PPTE	7,857	7,734	7,733	0
Restructuration Entreprises Publiques	11,000	0,000	5,000	-
Principal-Intérêt de la Dette	76,248	83,286	80,690	-3,12
BSI (financement extérieur)	227,125	232,539	233,465	0,40
Appui budgétaire	-	-	47,224	-
Apurement du Passif	13,000	12,700	15,055	18,54
<b>TOTAL.....</b>	<b>787,198</b>	<b>836,231</b>	<b>935,759</b>	<b>11,90%</b>

Il convient de rappeler que les ressources de l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) ont intégré le budget d'Etat à partir de l'exercice budgétaire 2000. Elles s'insèrent dans le cadre de l'objectif de réduction de la pauvreté de 63,8% en 2002 à 47,5% en 2006 conformément au CSLP adopté par le Gouvernement en mai 2002.

Les programmes financés sur les ressources PPTE doivent, plus que les autres programmes du CSLP, avoir un impact direct et mesurable sur la réduction de la pauvreté à travers l'amélioration des indicateurs de pauvreté ciblés, retenus dans le CSLP.

En effet, ces programmes devront être sous tendus par :

- des objectifs clairement définis à atteindre sans et avec les ressources PPTE ;
- des indicateurs aussi pertinents que précis pour apprécier l'atteinte desdits objectifs.

Les ressources PPTE servent à financer le programme du CSLP en faveur des secteurs de l'Education, de la Santé, du Développement Social, du Développement Rural, de l'Assainissement de l'Eau Potable et de la Promotion de la Femme.

Ainsi, la répartition fonctionnelle des ressources PPTE de 2000 à 2006 se présente comme suit :

**La répartition fonctionnelle des ressources PPTE (de 2000 à 2006)**

(En milliers de francs CFA)

DESIGNATION	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pouvoirs Publics et Administration Générale	901 608	1 373 400	3 410 400	1 913 623	1 526 000	1 441 820	2 934 223
Education	2 898 392	6 887 198	14 658 998	11 214 377	13 520 000	16 952 180	19 118 848
Santé	-	2 726 806	4 524 505	3 995 000	6 885 000	6 554 000	6 000 000
Secteurs Sociaux	-	468 000	2 742 683	1 636 000	2 684 000	2 934 000	3 130 000
Mines, Hydraulique et Industrie	-	249 006	1 135 000	1 840 000	1 150 000	1 218 000	625 000
Transport-Urbanisme et Travaux Publics	-	4 851 781	1 786 218	8 879 000	1 045 000	425 000	232 000
Culture-Artisanat et Tourisme	-	37 533	207 548	300 000	150 000	160 000	160 000
Agriculture et Environnement	-	1 558 000	3 334 648	4 944 000	2 637 000	1 533 000	1 384 000
<b>TOTAL.....</b>	<b>3 800 000</b>	<b>18 151 724</b>	<b>31 800 000</b>	<b>34 722 000</b>	<b>29 597 000</b>	<b>31 218 000</b>	<b>33 584 071</b>

### 3. Appui budgétaire

Pour sa première année d'inscription directe dans le budget d'Etat, l'appui budgétaire sectoriel 2006 se chiffre à francs CFA 47,224 milliards. Le montant servira au financement des programmes suivants :

- Programme d'Investissement du Secteur de l'Education (PISE) ;
- Programme Décennal de Développement Sanitaire et Social (PRODESS) ;
- Programme d'Action Gouvernementale pour l'Amélioration de la Gestion des Finances Publiques (PAGAMGFP) ;
- Programme de Développement Institutionnel (PDI) ;
- Programme d'Appui à la Réforme Administrative et à la Décentralisation (PARAD).

Les partenaires concernés sont :

- \* l'Union Européenne ;
- \* les Pays-Bas ;
- \* la Suède ;
- \* la Norvège ;
- \* la Banque Mondiale.

#### Ci-dessous la répartition par structures bénéficiaires :

STRUCTURES	PROGRAMMES	MONTANT
Assemblée Nationale	PAGAMGFP	38 000 000
Primature	PAGAMGFP	148 000 000
Cour Suprême	PAGAMGFP	280 000 000
Ministère de l'Economie et des Finances	PAGAMGFP	6 863 000 000
Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Etat et des Relations avec les Institutions	PDI	1 104 413 000
Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales	PDI/PARAD	1 828 476 000
Ministère de la Santé	PRODESS	5 158 000 000
Ministère de l'Education Nationale	PISE	21 621 123 000
Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies	PDI	1 066 560 000
Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales	PARAD	9 116 690 000
<b>TOTAL .....</b>		<b>47 224 262 000</b>

**Ci-dessous les principaux ratios sectoriels par rapport aux charges récurrentes :**

<b>DESIGNATION</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Education Nationale	30,06	30,32	30,07
Santé (sans les autres secteurs sociaux)	10,65	10,18	10,63
Secteurs Sociaux (sans la Santé et l'Education)	8,39	8,73	9,18
Développement Rural et Environnement	4,74	5,16	4,85
Equipement - Transport - Urbanisme et Communication	3,92	3,86	3,98
Forces Armées et Sécurité	16,66	16,50	15,85
Mine, Hydraulique et Industrie	1,47	1,55	2,24
Pouvoirs Publics et Administration	19,74	20,21	20,60
Dotations Non Réparties	4,37	3,49	2,60
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Les ratios par rapport à l'ensemble du budget (y compris le financement extérieur du Budget Spécial d'Investissement et l'appui budgétaire) se présentent comme suit :**

<b>DESIGNATION</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Education Nationale	15,13	15,36	16,94
Santé (sans les autres secteurs sociaux)	6,79	6,82	7,77
Secteurs Sociaux (sans la santé et l'éducation)	5,30	5,92	5,19
Développement Rural et Environnement	15,10	15,44	12,64
Equipement - Transport - Urbanisme et Communication	14,27	12,54	12,70
Forces Armées et Sécurité	7,03	7,55	7,37
Principal et Intérêt de la Dette	9,68	9,94	8,61
Mine, Hydraulique et Industrie	3,54	5,01	5,76
Pouvoirs Publics et Administration	11,56	13,23	14,15
Dotations Non réparties	11,60	8,18	8,87
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Par rapport aux secteurs de l'Education et de la Santé, le taux de progression du budget de 2005 à 2006 se présente comme suit :

- le budget de l'ensemble du secteur de l'Education passe de francs CFA 128,703 milliards dans la Loi de Finances 2005 à francs CFA 158,490 milliards dans le projet de budget 2006 ; soit un taux de progression de 23,14% ;
- le budget de l'ensemble du secteur de la Santé passe de francs CFA 57,030 milliards dans la Loi de Finances 2005 à francs CFA 72,684 milliards dans le projet de budget 2006 ; soit un taux d'accroissement de 27,45%.

### **Déficit budgétaire et moyen de son financement**

Arrêté en ressources à francs CFA 840,740 milliards en terme de recouvrement et d'appui budgétaire et à francs CFA 935,759 milliards en dépenses, le Projet de Loi de Finances 2006 présente un déficit prévisionnel de francs CFA 95,019 milliards contre francs CFA 88,629 milliards dans la Loi de Finances 2005.

Ce déficit sera financé par les ressources provenant des aides budgétaires extérieures et le cas échéant, la mobilisation de l'épargne nationale.